



## Aperçu de l'évolution des recettes et des dépenses et montants indicatifs fixés pour les arrêtés financiers pluriannuels de la prochaine législature

Date: 26.06.2019

### 1 Recettes

Dans le budget 2020, les recettes ordinaires de la Confédération se montent à 75,7 milliards de francs. En comparaison avec le budget 2019, elles augmentent de 2,9 % (+ 2,1 milliards). Elles sont également plus élevées de 2,1 % que les estimations actuelles pour 2019. En 2020, les recettes augmentent donc un peu moins que le PIB nominal prévu (2,3 %).

Les estimations pour l'année 2019 prennent en compte les recettes enregistrées durant les premiers mois de l'année, ainsi que les dernières prévisions conjoncturelles du groupe d'experts de la Confédération parues le 13 juin 2019.

Tableau 1: évolution des recettes

en milliards de francs	Compte 2018	Budget Estimation 2019	Budget Estimation 2019	Budget 2020	TC E 19-B 20	TC B 19-B 20
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>73.5</b>	<b>73.6</b>	<b>74.1</b>	<b>75.7</b>	<b>2.1%</b>	<b>2.9%</b>
Recettes fiscales	68.1	69.1	69.7	71.2	2.1%	2.9%
IFD sur le bénéfice	11.4	11.4	11.6	11.9	2.2%	4.5%
IFD sur le revenu	11.2	11.5	11.8	12.3	3.8%	6.7%
Impôt anticipé	7.7	7.1	7.5	7.9	5.1%	11.6%
Droits de timbre	2.1	2.3	2.2	2.2	-0.5%	-6.5%
Taxe sur la valeur ajoutée	22.6	23.4	23.2	23.6	1.9%	0.8%
Autres impôts à la consomm.	8.1	8.3	8.2	8.2	-0.1%	-1.0%
Recettes fiscales diverses	5.1	5.3	5.3	5.3	-0.3%	-0.8%
Recettes non fiscales	5.4	4.4	4.4	4.5	2.1%	1.9%
<b>Recettes ordinaires hors facteurs spéciaux</b>	<b>71.9</b>	<b>74.3</b>	<b>74.3</b>	<b>75.8</b>	<b>2.0%</b>	<b>2.0%</b>

TC: taux de croissance

*Impôt sur le bénéfice des entreprises:* pour l'année 2019, les recettes de l'impôt sur le bénéfice devraient être légèrement supérieures à celle prévues dans le budget (+ 2,2 %). Un taux de croissance de 2,2 % est également prévu dans le budget 2020, par rapport aux estimations de 2019.

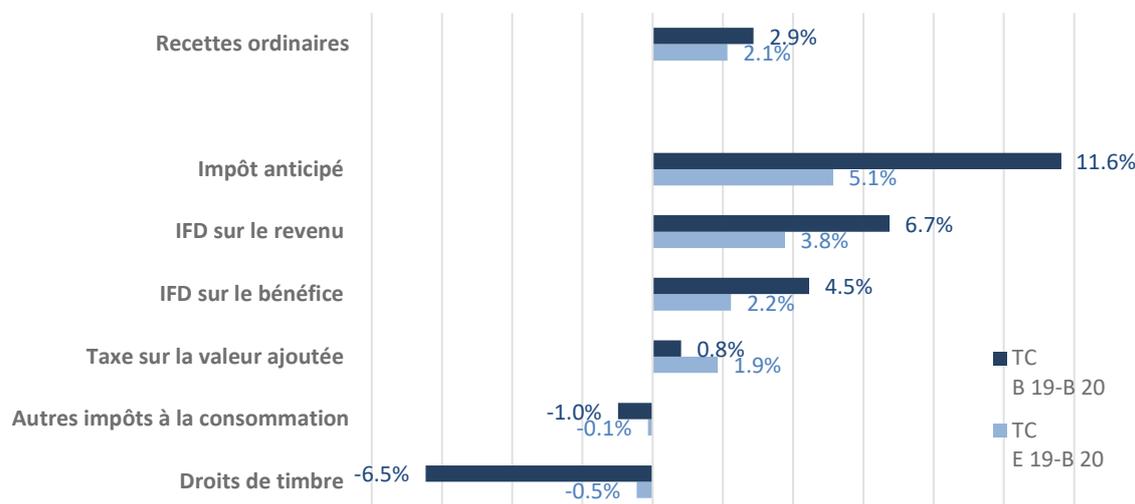
*Impôt sur le revenu des personnes physiques:* en raison du taux d'imposition progressif, les recettes de l'impôt sur le revenu augmentent plus que la croissance économique. Par rapport aux estimations actuelles pour 2019, les recettes du budget 2020 sont 3,8 % plus élevées.

*Impôt anticipé:* les recettes de l'impôt anticipé sont calculées depuis 2012 à l'aide d'un modèle statistique qui tente de saisir au mieux leur volatilité pour estimer la tendance des revenus. En raison des revenus élevés en 2018, les estimations pour 2019 et les années

suivantes ont été fortement revues à la hausse. Pour l'année 2020, 7,9 milliards sont inscrits au budget.

*Taxe sur la valeur ajoutée*: les recettes de la TVA pour 2019 devraient être inférieures à celles qui ont été portées au budget 2019. Le PIB nominal prévu lors de la préparation du budget (2,7 %) était en effet plus élevé que le PIB attendu actuellement pour 2019 (1,8 %). Pour l'année budgétaire 2020, les recettes prévues de TVA se montent à 23,6 milliards.

Illustration 1: variation des recettes (écart en % B 2020/B 2019 et B 2020/estimation 2019)



## 2 Dépenses

Les dépenses budgétées pour 2020 s'élèvent à 75 milliards, ce qui représente une croissance de 3,7 % (soit + 2,6 milliards) par rapport au budget 2019. Cette progression est fortement influencée par l'évolution suivie dans le domaine de la prévoyance sociale ainsi que dans celui des finances et impôts. Ainsi, du fait de l'entrée en vigueur de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) en 2020, la part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct augmentera, de même que la contribution versée par la Confédération au financement de l'AVS.

Tableau 2: évolution des dépenses par groupe de tâches

en milliards de francs	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	TC 19-20
<b>Dépenses</b>	<b>70.6</b>	<b>72.3</b>	<b>75.0</b>	<b>3.7%</b>
Relations avec l'étranger	3.8	3.6	3.7	0.8%
Sécurité	5.6	6.2	6.4	1.7%
Formation et recherche	7.7	8.1	8.1	0.5%
Prévoyance sociale	22.3	23.0	24.1	4.8%
<i>dont prévoyance vieillesse</i>	11.4	11.7	12.7	8.3%
<i>dont migration</i>	1.8	2.0	2.0	0.8%
Trafic	10.4	10.1	10.4	2.5%
Agriculture et alimentation	3.6	3.7	3.7	0.1%
Finances et impôts	9.9	9.8	11.1	13.0%
Autres groupes de tâches	7.3	7.8	7.7	-1.6%

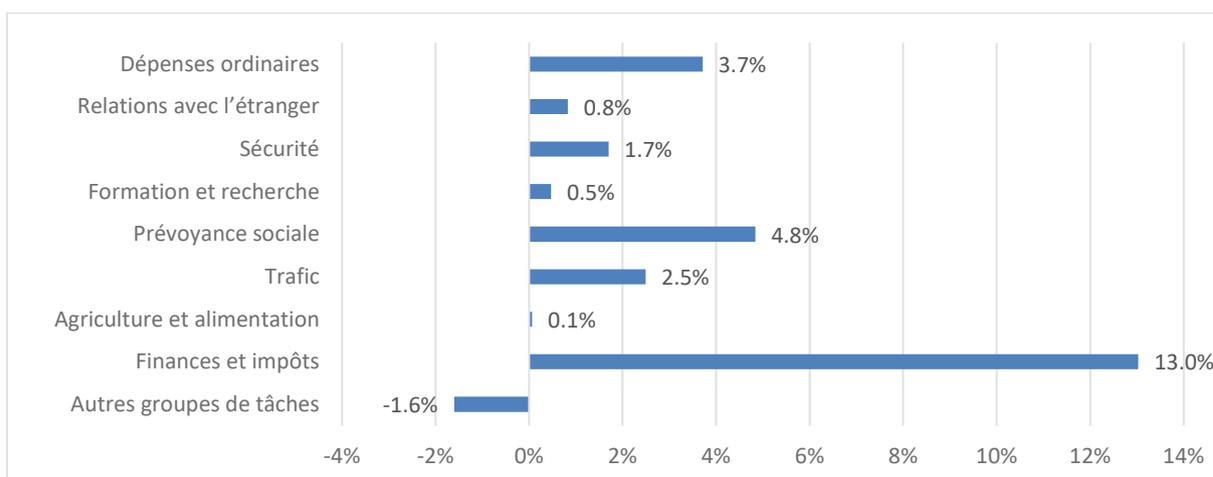
TC: taux de croissance

- Les dépenses destinées aux **relations avec l'étranger** progressent de 0,8 % par rapport à l'année précédente. Les fonds supplémentaires sont principalement destinés à la coopération multilatérale au développement.
- La croissance des dépenses consacrées au domaine de la **sécurité** (+ 1,7 %) concerne essentiellement les charges d'armement. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de développement de l'armée (DEVA), des montants plus importants seront investis dans le matériel d'armement. Par suite du relèvement de l'âge de la retraite des membres des catégories particulières de personnel (militaires de carrière et membres du Corps des gardes-frontière), les personnes concernées recevront une bonification de vieillesse unique en contrepartie de la prolongation de la période d'activité professionnelle.
- Dans le domaine de la **formation et de la recherche**, la hausse (+ 0,5 %) est due en premier lieu à la contribution de la Confédération au Fonds national suisse et à la participation de la Suisse aux programmes européens de navigation par satellite Galileo et EGNOS.
- La forte hausse dans le domaine de la **prévoyance sociale** (+ 4,8 %) et dans celui des **finances et impôts** (+ 13 %) résulte essentiellement de la mise en vigueur de la RFFA.
  - Désormais, la contribution fédérale s'élèvera à 20,2 % des dépenses de l'AVS (au lieu de 19,55 %). En outre, la totalité des recettes tirées du pour-cent démographique prélevé sur la TVA est attribuée directement à l'AVS; jusqu'à maintenant, une part de 17 % alimentait le budget général de la Confédération.
  - La part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct passera de 17,0 % à 21,2 %.

Pour les deux groupes de tâches, d'autres vecteurs de croissance s'ajoutent à ces effets spéciaux: dans le cas de la prévoyance sociale, il s'agit de l'évolution démographique; dans le cas du domaine des finances et impôts, la croissance des recettes a pour corollaire la hausse des parts de tiers aux recettes de la Confédération.

- L'augmentation dans le domaine du **trafic** (+ 2,5 %) est due aux apports croissants au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). L'évolution de l'indice du FIF entraînera ainsi la hausse de la part financée par les ressources générales de la Confédération, tandis que la part des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) alimentant le FIF augmentera en 2020.
- Les dépenses en faveur de l'**agriculture** et de l'**alimentation** se maintiennent à un niveau stable (+ 0,1 %).
- La baisse des dépenses liées aux **autres groupes de tâches** est due au recul attendu du montant de la redistribution du produit de la taxe sur le CO<sub>2</sub> sur les combustibles ainsi qu'à la baisse de l'apport au fonds alimenté par le supplément sur les coûts de transport d'électricité.

Illustration 2: variation des dépenses par groupe de tâches (variation en pourcentage B2020/B2019)



### 3 Montants indicatifs fixés pour les arrêtés financiers pluriannuels de la prochaine législature

Le tableau ci-après présente les montants indicatifs fixés par le Conseil fédéral pour les arrêtés financiers pluriannuels (crédits d'engagement et plafonds des dépenses) de la prochaine législature.

Tableau 3: montants indicatifs fixés pour les arrêtés pluriannuels

	<i>en milliards de francs</i>	<i>TC Ø en %</i>
Message FRI 2021-2024 (hors programmes européens)	28.0	2.5*
Message sur l'armée 2021-2024	21.3	2.4
Politique agricole 2022-2025	13.9	0.0
Coopération internationale 2021-2024	11.4	2.7
Transport régional de voyageurs 2022-2025	4.5	2.0
Environnement, conventions-programmes 2020-2024	2.2	3.4**
Message culture 2021-2024	0.9	2.9

\* La progression est de 2,5% par année, à condition que la croissance des dépenses liées à la formation et la recherche, programmes européens compris, n'excède pas 3 % par année.

\*\* Hors crédit d'engagement destiné aux stations d'épuration des eaux usées (qui est compensé), y c. les versements prévus au titre du crédit ponctuel dédié à la correction du Rhône.

Dans le cadre de la planification financière, le Conseil fédéral réexaminera ces montants en automne 2019 sous l'angle de la viabilité financière.